



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6271^e séance

Mardi 16 février 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Araud	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. La Yifan
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Takasu
	Liban	M ^{me} Ziade
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6
de la résolution 1883 (2009) (S/2010/76)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009) (S/2010/76)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Ad Melkert, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Melkert à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/76, qui contient le rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009).

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ad Melkert. Je lui donne maintenant la parole.

M. Melkert (*parle en anglais*) : C'est un moment charnière pour informer le Conseil de l'évolution de la situation et des perspectives en Iraq. Lorsque j'ai pris la parole ici il y a trois mois, la loi électorale qui venait juste d'être adoptée par le Conseil des représentants, après une série de négociations compliquées était bloquée par un veto du Vice-Président al-Hashemi. Cela a donné lieu à une autre série de délibérations qui ont abouti en fin de compte à une loi modifiée jouissant d'un soutien plus vigoureux et plus large que la première version. C'était une manifestation concrète de la pratique démocratique constitutionnelle, l'ONU étant en mesure de répondre aux appels du large éventail de représentants lui demandant d'intervenir pour aider à dégager un consensus. Ce fut un moment important pour l'Iraq d'obtenir un large appui en faveur de la date des élections du 7 mars, qui marquera le passage du premier mandat plein d'un Parlement élu démocratiquement à un deuxième mandat.

Il y a encore des forces opposées à cet accord national qui cherchent à s'ingérer de façon violente dans les processus de reconstruction et de réconciliation que la vaste majorité du peuple iraquien voudrait voir aboutir. Alors que ces forces continuent, hélas, à tuer et à prendre pour cible des pèlerins innocents, des fonctionnaires, des agents de police et des candidats aux élections, elles ne peuvent pas inverser les progrès en cours en Iraq. La détermination des Iraquiens à résister au retour des périls du passé est réelle et forte – plus forte que les forces odieuses qui sont à l'origine des attentats. Toutefois, davantage d'attention et d'engagement de la part de la communauté internationale sont nécessaires afin de permettre au peuple iraquien de déterminer son avenir à sa façon. Qu'il me soit permis de partager quelques réflexions sur les prochaines élections et sur la transition vers les prochains parlement et gouvernement.

D'abord, je tiens à mettre en garde contre le scepticisme et l'impatience tenaces qui caractérisent une bonne part des discours et des rapports sur l'Iraq. Certes, il n'est pas difficile de relever des imperfections, lacunes et contradictions dans le processus en cours, mais cela n'est pas l'essentiel au regard de décennies de conflit et de crimes dont ont gravement souffert la société, l'économie, l'administration et la réputation internationale de l'Iraq. Ce qui importe le plus aujourd'hui est de voir s'il existe un réel effort en cours pour reconstruire et innover. C'est, à maints égards, ce qui se produit et qui

mérite d'être constaté et bien compris, tant il est inédit dans le cours d'une longue et remarquable histoire.

Deuxièmement, il importe que des enseignements soient tirés de ce processus et qu'ils soient bien appliqués à l'avenir afin de réduire autant que faire se peut la résurgence des litiges. Du point de vue de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), il serait très pertinent d'offrir des conseils au nouveau Gouvernement sur les principes généraux de la loi électorale et des procédures parlementaires, ainsi que de clarifier les rôles et les responsabilités des trois pouvoirs, car cela est nécessaire pour consolider l'autorité des institutions.

Troisièmement, beaucoup d'attention est accordée à ce qu'on appelle « débaasification » des candidats aux élections. Il convient de noter que le principe qui consiste à établir une distinction entre un ancien régime dictatorial et un nouvel ordre démocratique en construction a déjà été appliqué ailleurs. L'application du principe relève de l'entière responsabilité des Iraquiens. Ce qui a cependant compliqué les choses du point de vue des normes internationales présidant à la préparation d'élections libres et régulières, c'est le manque de transparence qui a marqué le processus dès le début. La MANUI a toujours mis l'accent sur la procédure régulière et s'est abstenue de juger les résultats.

Si des motifs d'inquiétude demeurent concernant leur effet, les décisions concernant les listes des candidats doivent être évaluées dans le contexte du processus électoral dans son ensemble. Ce qui importera le plus en fin de compte c'est que les résultats des élections soient acceptés par le peuple iraquien. Nous continuerons à tout faire pour conseiller toutes les parties prenantes et pour leur rappeler qu'il convient de respecter les règles de base et de s'employer à forger le consensus afin de réconcilier le passé polarisé avec un avenir plus harmonieux.

Un quatrième point différent dans la préparation de la transition aura été l'adoption du budget. Il est attendu que cela permette au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale de s'engager à apporter un appui à court terme afin de faire face aux revers subis du fait de la baisse du prix du pétrole ces dernières années. Toutefois, transformer le budget en instrument stratégique d'établissement de priorités et d'orientation des dépenses et des investissements reste une énorme tâche à mener.

La Mission intégrée des Nations Unies se prépare à offrir ses conseils et son appui au nouveau Gouvernement. Elle s'y emploie en cherchant à coopérer plus étroitement avec la Banque mondiale en particulier. Nous espérons que tout le monde répondra présent. L'Iraq a besoin de moins de projets et de davantage de conseils stratégiques. Il a besoin d'être en phase avec les normes mondiales de gouvernance, ce qui bénéficiera énormément au climat d'affaires, et il doit d'urgence remédier aux déficits sociaux qui placent fermement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au premier plan des préoccupations en tant qu'impératif moral et nécessité économique, sachant que c'est le savoir-faire de ses travailleurs qui déterminera si, et quand, l'Iraq pourra atteindre son plein potentiel.

Cinquièmement, la transparence totale et la lutte contre la corruption dans la revitalisation de l'industrie pétrolière auront un effet considérable sur l'avenir et amélioreront la confiance des investisseurs.

Il faudrait se réjouir de ce que le Premier Ministre régional du Kurdistan, M. Saleh, ait pris l'initiative de traiter la question de la transparence en ce qui concerne les contrats signés par le Gouvernement régional du Kurdistan. La clarification des compétences entre les gouvernements fédéral et régional est un aspect indispensable de la transition vers un avenir plus stable. Dans le même temps, avec la conclusion d'importants contrats pétroliers, il est de nouveau urgent d'éviter les écueils de la monoproduction et de l'exploitation de ressources à gains rapides. Après tout, la stabilité et la prospérité sont étroitement liées l'une à l'autre.

Je voudrais dire quelques mots sur le rôle de l'ONU dans des domaines prioritaires importants.

Premièrement, concernant les préparatifs du 7 mars, les élections ne sont pas uniquement une question de politique, elles exigent également un travail ardu sur le terrain. L'équipe électorale de l'ONU continue de jouer un rôle clef, en fournissant des conseils et en appuyant d'un point de vue technique la Haute Commission électorale indépendante. Grâce à un immense effort collectif, il y a déjà en place l'infrastructure devant permettre à environ 18,9 millions d'électeurs iraquiens de se rendre dans les 48 000 bureaux de vote le jour du scrutin. Des préparatifs sont aussi en cours pour le vote des Iraquiens expatriés dans 16 pays qui regroupent de larges communautés iraquiennes.

La sécurité est une considération cruciale de ces élections, aussi bien du point de vue de l'intégrité du processus que de la confiance des électeurs. Le Gouvernement iraquien et les forces de sécurité iraqiennes sont en première ligne dans ce domaine important.

De plus, l'observation du processus électoral est essentielle pour assurer la crédibilité des élections et leur contrôle. L'ONU joue un rôle actif en aidant la société civile à assumer cette tâche, grâce au financement d'une initiative qui a permis de former près de 29 000 observateurs nationaux. Des observateurs internationaux sont coordonnés grâce aux bons offices de l'Union européenne, en coopération avec la Haute Commission électorale indépendante. Bien que la MANUI n'observe pas les élections, en raison de son rôle d'appui à la Haute Commission électorale indépendante, notre Mission mènera ses propres activités de surveillance des bureaux de vote, envoyant des équipes dans différents endroits du pays, comme initiative de renforcement de la confiance.

L'acceptation des résultats est d'une importance capitale et sera le test de vérité qui déterminera le succès ou l'échec du processus. La MANUI appuie la Haute Commission électorale indépendante dans la mise en place d'un mécanisme de dépôt des plaintes robuste et opportun, afin de veiller à ce que la crédibilité des résultats ne soit pas entamée par un retard dans l'examen des plaintes. Bien que l'on s'attende à ce que les premiers résultats soient publiés dans les jours suivant le 7 mars, les résultats finals pourraient prendre un temps considérable, et la Cour suprême fédérale certifiera les résultats des élections une fois que tous les appels auront été réglés.

Le point que je souhaiterais ensuite aborder concerne la coexistence nationale. Dans un avenir proche, cimenter la stabilité à long terme entre l'État fédéral d'Iraq et la région du Kurdistan est d'une importance capitale. Divers signes de bonne volonté, y compris des accords de sécurité communs, semblent être annonciateurs d'autres progrès.

Au sein de l'Équipe spéciale de haut niveau qui a continué de se réunir sous les auspices de la MANUI, des progrès ont été enregistrés s'agissant des problèmes qui entravent la reprise normale de la vie quotidienne et des affaires dans les zones contestées, notamment les questions foncières. Je me suis rendu récemment à Kirkouk afin d'appuyer le travail du comité foncier de Kirkouk lors de sa réunion

inaugurale. Lors de ma visite dans des communautés locales multiethniques, j'ai eu la forte impression que les problèmes du quotidien sont les mêmes pour toutes les communautés et qu'une bonne part des litiges autour des frontières et des compétences sont considérés comme « hautement » politiques, et pas nécessairement liés aux préoccupations concrètes de cohabitation des citoyens moyens. On espère que cela nous servira de rappel et d'inspiration pour l'inévitable « haut » dialogue politique qui nous attend.

La MANUI a l'intention d'interagir avec les principaux représentants des diverses communautés afin d'encourager les progrès sur les questions en suspens, qui sont fondamentales pour la sécurité, la stabilité et le progrès économique et social dans l'ensemble de l'Iraq. Les tâches à entreprendre concernant la coexistence et le processus visant à trouver des solutions devront être décidés par les Iraquiens eux-mêmes. L'ONU est prête à contribuer au succès de ces mesures à la demande des parties. J'ai noté un consensus croissant sur l'opportunité de considérer des arrangements administratifs pour Kirkouk et d'autres zones et de garantir des accords à long terme sur le partage des revenus et sur la sécurité.

Ensuite, je voudrais dire un mot sur les mandats relevant du Chapitre VII. Une autre priorité postélectorale sera la promotion de relations de voisinage constructives entre l'Iraq et le Koweït, pour mettre fin à une période de turbulence. Ma visite au Koweït en janvier et les consultations que j'ai tenues avec le Gouvernement iraquien avant cette visite avaient pour but de me permettre de me faire une première idée des positions des deux camps. J'ai été ravi du vif intérêt manifesté par mes interlocuteurs des deux côtés concernant le règlement de toutes les questions en suspens à l'avenir. Cela constituerait un pas important pour les délibérations du Conseil sur la résolution 1859 (2008) et nous espérons que cela ouvrira la voie à une nouvelle ère dans les relations entre l'Iraq et l'ONU.

S'agissant du programme politique et de l'aide au développement, l'ONU aura l'occasion, grâce au nouveau Gouvernement qui entamera son travail dans le courant de l'année, de transformer son appui à visée principalement humanitaire en un rôle consultatif davantage axé sur le développement et la réforme politique. L'intégration sera le mot d'ordre des contributions de l'ONU. Les organismes des Nations Unies opérant en Iraq ont identifié quatre secteurs clés où l'ONU a des connaissances spécialisées et a donné

la preuve de son expérience : activités postélectorales, notamment recensement et enregistrement des faits d'état civil; engagement plus vaste concernant les différends frontaliers internes dans le cadre du développement social et économique local; réforme du système de distribution public et mise en place de filets de sécurité sociale; enfin, gestion des ressources hydriques et questions pertinentes de coopération transfrontière.

Nous en sommes aussi aux étapes finales de l'élaboration du premier Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en Iraq pour la période 2011-2014, préparé en étroite consultation avec le Gouvernement iraquien et parallèlement à l'élaboration du Plan de développement national iraquien. Les organismes, fonds et programmes ont aussi examiné des mesures concrètes pour veiller à ce que le PNUAD soit convenablement financé, en particulier étant donné la clôture du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement à partir du 30 juin 2010.

Enfin, je tiens à dire un mot sur la future présence des Nations Unies en Iraq : je voudrais appeler l'attention du Conseil sur ce point en prévision d'une analyse plus spécifique à la prochaine présentation de rapport. Doté de son plan national de développement, le Gouvernement iraquien compte sur l'appui élargi de l'ONU, agissant davantage depuis et dans le pays. La réduction des effectifs des forces des États-Unis dans l'appui à la logistique et à la sécurité iraquiennes aura des conséquences considérables sur la manière dont l'ONU sera en mesure de s'organiser afin de répondre aux demandes futures de la présence et des programmes des Nations Unies.

En étroite coopération avec le Siège de l'ONU, nous cherchons actuellement des accords pour l'avenir. La présence permanente, sans parler de l'empreinte plus profonde qu'inscrira l'ONU dans diverses régions de l'Iraq, s'accompagnera d'un coût plus important. Il sera important, pour les plans du nouveau Gouvernement et pour notre propre préparation opérationnelle, de compter sur l'attention et l'orientation du Conseil.

Pour terminer, je tiens à remercier une nouvelle fois les hommes et les femmes qui, dans des circonstances toujours difficiles, continuent de faire honneur à l'Organisation des Nations Unies. C'est un privilège de travailler en coopération avec cette communauté véritablement internationale pour venir en

aide au peuple iraquien. J'ai récemment eu le plaisir de souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques, de l'assistance électorale et de l'appui à l'élaboration de la Constitution, M. Jerzy Skuratowicz de Pologne, qui, dans de nombreuses régions du monde, a démontré qu'il était lui aussi un véritable ambassadeur de l'Organisation des Nations Unies. Dans la conduite de cette mission, en collaboration avec lui et avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le développement, M^{me} Christine McNab, je compte sur l'aide et l'appui soutenus du Conseil.

Le Président : Je remercie M. Melkert de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me permets tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Chine, pour les efforts remarquables qu'il a déployés durant sa présidence au Conseil en janvier. Nous remercions aussi M. Ad Melkert, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, et l'équipe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en Iraq et à New York pour leurs efforts inlassables au service du Gouvernement et du peuple iraqiens.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité, les pays amis que sont la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Gabon, le Liban et le Nigéria, de leurs nouvelles fonctions en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité. Nous leur souhaitons plein succès dans leur travail. L'Iraq est sincèrement reconnaissant des efforts déployés en faveur du peuple iraquien par les membres du Conseil de sécurité et pays amis dont le mandat s'est achevé en décembre : le Burkina Faso, le Costa Rica, la Croatie, la Jamahiriya arabe libyenne et le Viet Nam.

Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches, publié sous la cote S/2010/76, et voudrait faire les observations suivantes.

Concernant la vie politique et les conditions de sécurité, le 7 décembre 2009, les blocs politiques sont parvenus à adopter des amendements à une loi électorale et sont ainsi sortis de cette phase difficile durant laquelle une vive controverse politique a menacé de perturber le processus politique. Le peuple iraquien a surmonté de nombreux problèmes et difficultés et il est aujourd'hui déterminé à tirer parti de cette expérience, qui l'encourage fortement à participer en grand nombre aux prochaines élections et à choisir ses représentants avec soin.

L'acceptation des amendements à la loi électorale démontre la capacité des Iraquiens de surmonter leurs différends par le dialogue afin de régler toutes les questions en suspens. Ils ont été en mesure de lever les derniers obstacles et préparer la voie à une campagne exemplaire pour renforcer l'unité nationale, instaurer un état de droit et des institutions, consolider la démocratie et répondre à leurs aspirations nationales.

Le Gouvernement iraquien s'emploie actuellement à élaborer un plan de sécurité en vue des prochaines élections pour que le climat soit propice à la tenue de celles-ci le 7 mars 2010, comme le prévoit la Constitution, en dépit des tentatives répétées des ennemis de l'Iraq et du peuple iraquien – tels Al-Qaida et les derniers partisans du régime dictatorial de Saddam Hussein – visant à arrêter la marche vers la démocratie, la liberté et l'état de droit. Il y a deux jours, le chef de soi-disant État islamique d'Iraq, affilié à l'organisation terroriste Al-Qaida, a menacé de perturber le déroulement du processus électoral et de s'attaquer aux Iraquiens qui participeraient aux élections.

Compte tenu de l'évolution de la situation dans la perspective des prochaines élections parlementaires nationales, je tiens à souligner que la Commission pour la responsabilité et la justice est un organe constitutionnel et légal, dont la création est prévue dans la Constitution iraquienne. Le Conseil des représentants iraquien a également approuvé la loi sur la responsabilité et la justice. Aujourd'hui, pourtant, nous assistons à des débats politiques concernant la décision de la Commission pour la responsabilité et la justice d'exclure un certain nombre de candidats. Suite à la réunion récente du Conseil de la présidence, du Premier Ministre et du Président du Parlement, à laquelle a participé le Président de la Cour suprême, il a été décidé que la Cour de cassation examinerait uniquement les dossiers de 177 candidats exclus des élections et arrêterait une décision avant le lancement de la campagne électorale.

Dans un entretien accordé le 12 février à la chaîne de télévision Al Arabia, le Premier Ministre, Nuri Al-Maliki, a souligné que la majorité des personnes exclues des prochaines élections sont chiites et que la majorité des sunnites sont satisfaits des mesures prises et devraient, selon les prévisions, participer largement aux élections. Le Premier Ministre a également indiqué que de nombreux officiers de haut rang en exercice sous le régime de Saddam occupent toujours leurs fonctions, car ils n'ont commis aucun crime contre le peuple iraquien. Le Premier Ministre a reconnu que nombre d'entre eux avaient été contraints de rejoindre le parti Baas et qu'aucune action ne serait intentée aussi longtemps qu'ils respectent les nouvelles législation et Constitution iraqiennes.

Il convient de noter que l'exclusion de certains candidats est liée à des décisions de justice en rapport avec des infractions ne relevant pas du domaine politique ou à de faux documents et n'est pas imputable à la loi sur la responsabilité et la justice.

La Haute Commission électorale indépendante a annoncé le 9 février, à l'hôtel Al-Rashid à Bagdad, que la campagne électorale des candidats désignés par des instances politiques et les campagnes publicitaires débuteraient le 12 février 2010. Le Président de la Haute Commission électorale indépendante a annoncé que 52 000 bureaux de vote seraient mis en place et que 350 000 employés seraient chargés d'assurer le déroulement du processus électoral, qui concernera 19 millions d'électeurs. La Commission prépare également le scrutin qui aura lieu dans 16 pays où vivent des ressortissants iraqiens. Les Iraquiens pourront ainsi voter en Syrie, au Liban, en Jordanie, en Égypte, aux Émirats arabes unis, en Iran, en Autriche, en Suède, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Danemark, au Royaume-Uni, en Australie, en Turquie, au Canada et aux États-Unis d'Amérique.

La situation en matière de sécurité continue de s'améliorer en Iraq malgré des attentats occasionnels ciblant des civils iraqiens. Selon les dernières données statistiques fournies par les Ministères de la défense, de l'intérieur et de la santé, 196 Iraquiens ont perdu la vie suite à de telles attaques en janvier 2010, soit une diminution de 56 % par rapport aux 306 victimes dénombrées en décembre 2009.

Je voudrais également souligner que les récentes attaques terroristes qui ont tué des douzaines de civils non armés et en ont blessé des centaines d'autres, aussi bien des hommes que des femmes et des enfants,

prenaient pour cible des voyageurs venus à pied de différentes régions d'Iraq pour se rendre sur la tombe de l'imam Hussein bin Ali bin Abu Taleb, petit-fils du prophète Mahomet tué, tout comme l'ensemble des membres de sa famille et ses disciples, en 680, sous la dynastie des Omeyyades. Depuis cette date, des pèlerins viennent régulièrement se recueillir sur sa tombe. Le régime de Saddam a tenté d'empêcher ces pèlerins de se rendre à pied jusqu'au mausolée de l'imam Hussein, mais ils ont continué de pratiquer leur foi, quels que soient les sacrifices, ce qui a entraîné des affrontements entre l'appareil répressif du régime de Saddam et les visiteurs, qui étaient tués ou blessés. Les attentats à la bombe prouvent que les ennemis de l'Iraq, notamment Al-Qaïda et les derniers partisans violents du régime de Saddam, n'hésitent pas à tuer des hommes, des femmes et des enfants innocents et que le Gouvernement iraquien n'a d'autre choix que de les combattre et de les détruire pour protéger la vie de ses citoyens.

Je voudrais à présent mentionner la lettre du Premier Ministre, datée du 30 août 2009, dans laquelle il demande la création d'une commission internationale indépendante chargée d'enquêter sur les attentats terroristes qui ont secoué le pays, car des acteurs clefs impliqués dans ces attaques ont échappé à la justice de l'État iraquien. Des centaines d'Iraquiens ont été tués et des milliers d'autres blessés au cours de ces attentats, et mon gouvernement espère encore recevoir une réponse positive du Conseil de sécurité pour mettre fin à cette effusion de sang en Iraq.

Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour accroître la sécurité à Bagdad, le Ministère de la planification étudie actuellement un projet visant à installer 10 000 caméras de surveillance à Bagdad afin de renforcer le contrôle et de faciliter les enquêtes. Par ailleurs, dans le but de renforcer les capacités de l'armée de l'air iraquienne, en février, 17 pilotes d'hélicoptère ont reçu leur diplôme après avoir terminé leur formation, ce qui représente la première promotion de ce type depuis 2003.

Suite à l'amélioration des conditions de sécurité et aux plans systématiques du Gouvernement iraquien pour rapatrier les Iraquiens déplacés à l'étranger, le nombre d'Iraquiens qui sont rentrés dans le pays a augmenté. Par exemple, selon le dernier rapport de l'Organisation internationale pour les migrations, 350 000 Iraquiens déplacés sont retournés dans leurs régions d'origine. La majorité de ces personnes se heurte au manque d'emplois et de ressources. Dans ce contexte, le Ministère des déplacements et des

migrations, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations, a mis en œuvre le Programme de sécurité et de stabilité humaines en Iraq, destiné à assister 8 500 familles qui ont regagné leur domicile en Iraq, en leur fournissant un appui financier et en créant des emplois pour mettre fin au chômage auquel elles sont confrontées.

Un sondage récent du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a indiqué qu'environ 200 000 personnes déplacées souhaitaient rentrer en Iraq et a précisé que de nombreux Iraquiens désiraient vivement rentrer au pays, en raison d'une situation exceptionnellement stable sur le plan de la sécurité. Le 3 décembre 2009, le Gouvernement iraquien a signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation internationale pour les migrations afin de faciliter les activités de celle-ci qui fournit des services aux personnes déplacées et à celles qui sont rentrées au pays et de renforcer ses liens de coopération avec le Gouvernement iraquien, en particulier après l'amélioration significative des conditions de sécurité.

L'exercice par le peuple iraquien de ses droits fondamentaux, en particulier son droit à la liberté d'expression, tel que prévu dans la Constitution, est la pierre angulaire du processus politique en cours dans le pays. La participation de l'Iraq à un sondage d'opinion organisé récemment dans 24 pays par le *World Opinion*, basé à Washington, démontre que l'Iraq est devenu un pays qui organise et adopte des sondages d'opinion en toute liberté et transparence, et constitue une reconnaissance internationale du fait que les Iraquiens jouissent de la liberté d'expression.

Pour la toute première fois, l'Iraq a été élu au Conseil d'administration de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, pour la période 2010-2012, lors de la réunion des États parties à la Convention, qui s'est tenue à La Haye du 30 novembre au 4 décembre 2009.

Sur le plan socioéconomique, sous les auspices du Premier Ministre Nuri Kamel al-Maliki, le 11 décembre 2009, le Gouvernement iraquien a lancé un deuxième appel d'offres pour des contrats d'exploitation des champs pétrolifères. À cette occasion, le Premier Ministre a souligné que le Gouvernement mettrait toutes les installations nécessaires à la disposition des sociétés auxquelles seraient adjugés les permis d'exploitation du pétrole. À la suite de cet appel d'offres, des contrats ont été adjugés à 15 compagnies du monde entier pour l'exploitation de sept champs

pétrolières irakiens. Cet appel d'offres pour la délivrance de permis d'exploitation du pétrole et du gaz constitue un second tournant dans le processus de construction et de reconstruction par le biais d'investissements ouverts et transparents dans les ressources pétrolières. En outre, il sert les intérêts des Irakiens, après des décennies pendant lesquelles les ressources pétrolières n'ont pas été exploitées en raison des politiques de l'ancien régime.

Selon les prévisions, les projets d'exploitation des champs pétrolières devraient permettre d'accroître la production pétrolière de l'Iraq. La production moyenne devrait atteindre 6 millions de barils par jour dans les six prochaines années, et environ 12 millions de barils par jour d'ici à 2020, objectif stratégique poursuivi par le Ministère irakien du pétrole. En janvier 2010, les exportations pétrolières ont augmenté pour atteindre 1 980 000 barils par jour, et le Gouvernement irakien a l'intention d'augmenter les exportations pétrolières en 2010 jusqu'à 2 325 000 barils par jour.

Le Ministre du pétrole, M. Hussain al-Shahristani, a annoncé la création d'une quatrième société pétrolière nationale chargée de superviser les activités d'exploitation des champs pétrolières situés au centre de l'Iraq. Cette société sera également chargée de l'exploitation des gisements pétroliers situés à Bagdad et dans les provinces avoisinantes. En outre, des commissions pétrolières ont été établies à Dhi Qar dans le sud et à Ninive dans le nord, pour superviser la mise en œuvre des contrats d'exploitation pétrolière dans ces provinces.

Le Gouvernement irakien prend les mesures voulues pour que ses citoyens bénéficient directement de cette augmentation prévue de la production pétrolière. Les études menées indiquent que la part moyenne par habitant des recettes pétrolières irakiennes passera de 1 534 dollars en 2010 à 3 361 dollars en 2015, et à 9 488 dollars en 2020. Les prévisions de dépenses du budget fédéral en Iraq vont également augmenter, atteignant 132 milliards de dollars en 2015 et 256 milliards de dollars en 2020. Ceci se traduira par des investissements accumulés, qui s'élèveront à 138 milliards de dollars entre 2010 et 2015, et à 496 milliards de dollars entre 2010 et 2020. Cette accumulation encouragera et attirera les investissements nationaux et étrangers en Iraq.

Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement irakien pour assurer le plus haut degré

de transparence dans l'investissement et la gestion des ressources pétrolières, le 10 janvier 2010, l'Iraq a adhéré à l'Initiative de transparence des industries extractives, conformément à la recommandation du Département de cette initiative, appelant l'Iraq à se joindre aux 34 pays qui y participent déjà.

Le mois dernier, le Conseil des représentants irakien a approuvé un budget fédéral de 72,4 milliards de dollars pour 2010, dont 51 milliards de dollars pour les frais de fonctionnement et 19,5 milliards de dollars pour le financement des projets de reconstruction dans le pays.

Le 29 janvier 2010, la première pierre du plus grand hôtel de tourisme en Iraq, qui sera construit à Bagdad, a été posée. Cet hôtel comprendra deux tours jumelles de 26 étages chacune et 550 chambres, pour un coût estimatif de 150 millions de dollars. Le maire de Bagdad a annoncé le lancement de 25 projets d'investissement similaires dans la troisième tranche des projets d'investissement pour le développement de la ville. Il s'agit notamment de la construction de vastes quartiers résidentiels, de zones industrielles et commerciales, d'hôtels, de chaînes de restaurant modernes et de projets d'infrastructure. La Commission nationale d'investissements met tout en œuvre pour faire de 2010 une année de réalisations, et a élaboré un plan d'investissements portant sur 750 projets en Iraq.

Le Conseil des ministres irakien a approuvé la stratégie nationale de réduction de la pauvreté recommandée par le Ministère de la planification et de la coopération au développement, en collaboration avec la Banque mondiale. Cette stratégie vise à accroître les revenus des pauvres et à améliorer la qualité des services de santé et d'enseignement à leur disposition, leur fournissant aussi des logements adéquats et une protection sociale efficace, afin de réduire le taux de pauvreté de 30 % par rapport au niveau de 2007.

Dans le cadre des efforts du Gouvernement irakien pour relancer les activités des supermarchés les plus importants, la compagnie Central Supermarkets a réalisé des bénéfices évalués à 15,8 millions de dollars en 2009, ce qui représente une augmentation de 169 % par rapport aux bénéfices de 2008.

Dans le contexte de l'ouverture régionale et internationale, nous avons reçu récemment la visite à Bagdad du Vice-Président des États-Unis, M. Joseph Biden, le 22 janvier 2010, pour discuter du

renforcement de nos relations bilatérales, et la visite du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, M. Jan Kohout, le 25 novembre 2009. À l'occasion de la visite du Commissaire de l'Union européenne à l'énergie, M. Andris Piebalgs, le 18 janvier 2010, un accord de coopération dans le secteur de l'énergie a été signé entre l'Iraq et l'Union européenne.

Le 7 janvier 2010, le Ministre iranien des affaires étrangères, M. Manouchehr Mottaki, a effectué une visite en Iraq et a discuté d'un certain nombre de dossiers qui présentent un intérêt bilatéral pour nos deux pays et de la création de commissions techniques compétentes pour régler les questions en suspens. Ici, il convient de mentionner en particulier la question des frontières et de l'entrée des forces iraniennes dans le champ pétrolifère d'Al-Fakkah, que le Gouvernement iraquien a pu régler par la voie des négociations qui ont abouti au retrait des forces iraniennes du territoire iraquien.

Le Premier Ministre Nuri Kamel al-Maliki a effectué une visite au Caire le 21 décembre 2009 et a rencontré S. E le Président Mohamed Hosni Moubarak, avec lequel il s'est entretenu de la possibilité d'établir des relations bilatérales, ainsi que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Amr Moussa, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la présence arabe à Bagdad. Le Vice-Président Adil Abdul-Mahdi s'est rendu à Washington le 14 janvier pour débattre du retrait des forces américaines d'Iraq. Le 1^{er} février, le Vice-Président Tariq al-Hashemi s'est également rendu à Washington où il a rencontré un certain nombre de hauts-représentants des États-Unis afin de parler de l'évolution de la situation politique en Iraq. Le Président régional du Kurdistan, M. Masoud Barzani, s'est également rendu à Washington le 25 janvier à l'invitation du Président Barack Obama.

Le Ministre des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, s'est rendu à Rome et a rencontré son homologue italien, M. Franco Frattini, à l'occasion de la réunion de la Commission conjointe de l'Iraq et de l'Italie le 14 décembre, et il a participé le 14 janvier à la Conférence de dialogue de Manama, au cours de laquelle ont été abordées des questions relatives à la sécurité régionale dans le Golfe. M. Zebari s'est également rendu à Oslo, où il a rencontré, le 17 janvier, le Ministre norvégien des affaires étrangères Jonas Gahr Støre pour envisager l'ouverture d'une ambassade

norvégienne à Bagdad, et parler du rôle de cette ambassade dans le développement des relations bilatérales et du rôle des entreprises norvégiennes dans le développement de l'industrie pétrolière iraquienne.

Le 1^{er} février, dans le cadre des efforts déployés par l'Iraq pour résoudre les problèmes qui persistent avec le Koweït, le Ministère des affaires étrangères a publié une annonce dans laquelle il a demandé que les citoyens irakiens en possession de documents ou de tout autre bien koweïtien saisi par l'ancien régime pendant l'occupation du Koweït en 1990 les remettent au Ministère des affaires étrangères afin qu'ils soient restitués au Koweït.

Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur l'examen des résolutions concernant spécifiquement l'Iraq, le Secrétaire général déclare :

« Il est important de reconnaître que l'Iraq d'aujourd'hui est radicalement différent de l'Iraq d'avant 2003. J'espère que le Conseil de sécurité examinera ce rapport en vue de prendre des décisions qui aideront l'Iraq à honorer ses obligations en temps voulu. » (S/2009/385, par. 67)

À cet égard, je tiens à mentionner la lettre datée du 19 janvier 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères, concernant les obligations de l'Iraq relatives au désarmement, dans laquelle il demandait au Conseil de sécurité d'examiner immédiatement la question de l'élimination de toutes les restrictions qui ont été imposées en application de ses résolutions sur l'Iraq relatives au désarmement et aux armes de destruction massive, notamment les résolutions 687 (1991) et 707 (1991).

Pour terminer, je voudrais insister sur la reconnaissance de mon gouvernement envers le Conseil de sécurité pour le rôle qu'a joué la MANUI en Iraq et pour l'appui fourni par M. Melkert sur demande du Gouvernement et sur la base de mécanismes dont nous avons convenu en commun.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.